



J.P. Richaud *

Formations en Droit Civil Patrimonial

J.P. Richaud FORMATIONS patrimoniales en Droit civil

Conditions tarifaires 2024

Intitulé de la formation	Nombre de participant(s)	Coût horaire / par personne / H.T.	Coût horaire / par personne, Exonération de TVA – art. 293 CGI ou cours particulier
① JPR Accompagnement individuel personnalisé	1 personne <i>4 heures a minima</i>		80 € / H [Tarif étudiant 53 €/H]
Mini-Formation [1/h heure à 2 heures maxi - sur un thème précis (cf. catalogue spécial)]	Thématique(s) précise(s) 1 à 2 personnes		40 €/ 30 mns 80 €/1 heure 140 H/2 heures
Formations préparées en amont, support(s) dédiés, adaptés, formations CATALOGUE PATRIMONIAL			
② Mini-groupe <i>Minimum 3 heures</i>	2 à 4 personnes		140 €/H
③ Petit groupe <i>Minimum 3 heures</i>	Groupe de 5 à 10 personnes		30 € /h par personne
④ JPR <i>Formation opérationnelle</i> <i>Minimum 3 heures</i>	Groupe de 11 à 20 personnes		26 € /H par personne
JPR Meeting ou conférence ou réunion d'information(s), etc. <i>Minimum 3 heures</i>	Au-delà de 20 personnes →		Devis sur simple demande de votre part



J.P. Richaud *

Formations en Droit Civil Patrimonial

Ce prix ne comprend pas les frais - éventuels - de déplacement et péage, de restauration et d'hébergement. Le prix est à régler selon des conditions à convenir en amont et ensemble.

①

Ex : 4 heures de formation - a minima - **pour une seule personne** (Accompagnement individuel personnalisé), coût pédagogique TTC (exonération de TVA – art. 293 CGI et cours particulier)

Ex : 1 * 80 € x 4 heures = **320 € TTC**

②

Ex : 4 heures de formation pour **un groupe comprenant 5 à 10 personnes**, coût pédagogique ?

Ex : 5 personnes pour 4 h de formation : 5 * 30 € x 4 heures = **600 € TTC**

③

Ex : 7 heures de formation pour un groupe **de 11 personnes ou plus (jusqu'à 20 personnes)**, coût pédagogique ?

Ex : 11 personnes * 26 € x 7 heures = **2.002 € TTC**



Si formation en présentiel et en intra (chez vous ou dans un lieu choisi par vous) => Il sera nécessaire de rajouter, en sus des frais pédagogiques -> des frais de déplacement en plus sur la base raisonnable de 0,40 €/km + péage

Exemple : si déplacement de 200 kms A/R (hors péage), alors rajouter ce débours, d'un montant de (0,40 € * 200 kms = 80 € = 80 € TTC [art. 293 CGI – exonération de TVA ou cours particuliers].

Le tarif horaire indiqué ci-dessus comprend, notamment : la préparation en amont de la formation (besoins, objectifs, moyens, ressources, échanges, discussions, etc...), la conception des supports adaptés et opérationnels, la remise d'une documentation conçue et élaborée en fonction des objectifs pédagogiques et mon intervention pro-active et opérationnelle « en live » et les temps d'échanges divers - questions-réponses, etc...